



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Société Suisse de Cardiologie
Società Svizzera di Cardiologia

Dufourstrasse 30 • CH-3005 Bern

Telefon 031 388 80 90

E-mail info@swisscardio.ch

Internet www.swisscardio.ch

CONDITIONS POUR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE MANIFESTATIONS DE FORMATION CONTINUE

Nous attirons votre attention sur les directives suivantes:

- Dès le 1.4.2022 nous accréditons des formations en présence ainsi que online ou webinaires selon le programme de formation continue révisé.
- Pour soumettre une demande de crédits, nous avons besoin du programme détaillé, de la [demande de reconnaissance d'un événement de formation continue](#) signée et de la [checkliste](#).
- À l'avenir, la demande de crédits devra être soumise - comme indiqué dans la demande - **au moins deux mois** à l'avance de la manifestation.
- Tant que la formation n'a pas été accrédité par la SSC, les crédits SSC ne peuvent pas être annoncés, même avec la mention "crédits demandés".

En outre, les conditions suivantes pour la reconnaissance d'une formation sont toujours d'application :

- La manifestation est annoncée à l'avance et dure une heure au minimum.
- Chaque médecin peut y participer.
- La manifestation est structurée et porte un titre.
- La manifestation est évaluée régulièrement au cas où elle a lieu de manière répétée.
- Au moins un membre de la SSC est impliqué dans l'organisation, la direction ou la réalisation de la manifestation.
- Le sponsoring est possible (pas de «monosponsoring») pour autant que le point suivant soit respecté: la responsabilité du programme scientifique est celle de l'organisateur médical / scientifique.
- La manifestation n'a pas lieu en même temps qu'une manifestation officielle de la SSC.
- La reconnaissance par la SSC est sollicitée au moins deux mois à l'avance par l'organisateur scientifique.
- La reconnaissance d'une manifestation de formation est soumise à une redevance

Commission de formation continue de la
Société Suisse de Cardiologie

1^{er} avril 2022